

Sports

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2022

CM20220620-11

FINANCES

Organisation d'une étape du Festival International des Sports Extrêmes (FISE) et demande de subventions

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, expose :

Le renforcement de l'attractivité du territoire du Chablais est au cœur des préoccupations de la municipalité afin de consolider et de fortifier son développement économique, sportif, culturel et touristique. C'est pourquoi la municipalité souhaite mener une politique plus dynamique et proactive sur la ville de Thonon-les-Bains par le biais d'événements sportifs et culturels de grande ampleur.

Ainsi, la Ville de Thonon-les-Bains accueillera une étape du Festival International des Sports Extrêmes dans le cadre de la tournée labellisée mise en place par la SAS Hurricane.

La SAS HURRICANE, leader européen de l'organisation d'événements de sports extrêmes, organise de mai à septembre 2022 une tournée événementielle labellisée autour des sports freestyle, le Festival International des Sports Extrêmes « FISE XPERIENCE SERIES 2022 ». Cette tournée inclut cinq étapes en France.

Lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2021, La COMMUNE DE THONON-LES-BAINS, intéressée par la notoriété du FISE XPERIENCE SERIES, s'est engagée à accueillir une étape du festival à Thonon-les-Bains dans le cadre de cette tournée labellisée en 2022.

Cet évènement de dimension nationale et internationale sera un véritable festival autour des sports alternatifs, de la musique et de la jeunesse et se déroulera du 13 au 15 aout 2022, place de Crête à Thonon les Bains.

Au programme, trois jours de compétitions, des initiations et découvertes autour des sports de glisse et nouveaux sports olympiques. Les meilleurs riders Européens seront présents (Epreuves de BMX qualificatives pour les Jeux Olympiques de PARIS 2024).

Le coût de cette manifestation est de 150 000€ TTC pour la Collectivité.
Le montant global estimé de la manifestation est de 270 000€ TTC.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la démarche de demande de subventions auprès des différents organismes susceptibles d'aider la commune, dont le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- Autoriser M. Le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,
Christophe ARMINJON.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les sept et quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER (à partir de 19h10), Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 19h15), M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER (jusqu'à 19h10), Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 19h15), M. Marc-Antoine GRANDO, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Katia BACON	à	M. Michel ELLENA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Richard BAUD
Mme Catherine PERRIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Serge DELSANTE	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Patrick TISSUT
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.